RÈGLEMENT DU CONCOURS
Gagner 100$ pour votre potager (le « Concours»)
de 00h00, HE le 1 mai 2021 à 23h59, HAE le 9 mai 2021 (la « Durée du Concours»)
Organisé par
Mjardiner (« Mjardiner »)
et
Sème-Saveurs (le « Fournisseur de prix »)

1. **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Aucun achat requis. Pour participer au Concours, il suffit de remplir le formulaire officiel de participation disponible sur mjardiner.com/concours, et indiquer votre nom ainsi que tous les renseignements demandés, puis cliquer sur le bouton pour soumettre le formulaire de participation.

En soumettant un formulaire de participation comprenant son nom et ses coordonnées, le participant reconnaît avoir lu le règlement officiel du Concours et accepter de s'y conformer. Les cases du formulaire comportant un astérisque doivent obligatoirement être remplies pour participer au Concours. Les autres renseignements demandés sont utiles, mais il n'est pas obligatoire de les fournir pour participer au Concours.

Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le 9 mai 2021, heure avancée de l'Est.

Limite d'une participation par personne. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois au Concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance pour quelque raison que ce soit. Les participations reçues après une échéance fixée seront rejetées.

2.CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de majorité selon leur province ou territoire de résidence en date du début du Concours.

Les employés de Mjardiner, du Fournisseur de prix de même que leurs sociétés affiliées respectives, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père/mère, frère/soeur, fils/fille) et les personnes vivant sous leur toit ne sont pas admissibles au Concours.

3.MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué le 10 mai 2021 à 10h00 HAE au bureau de Mjardiner, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours. Le participant désigné par le sort sera déclaré gagnant, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel, au numéro ou à l'adresse indiqués sur le formulaire de participation et devra réclamer son prix selon les instructions de Mjardiner dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures à partir de la date à laquelle il aura été contacté pour la première fois. Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre le gagnant dans les quarante-huit (48) heures suivant la première tentative de contact, refuse le prix, ou est déclarée inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et Mjardiner pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

4.DESCRIPTION DES PRIX

Le gagnant remportera un certificat cadeau de 100$ dans un centre de jardin du Québec.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné lors d'un tirage au sort doit répondre correctement à une question d'habileté mathématique.

5.2. En participant au Concours vous :

5.2.1 reconnaissez avoir lu et accepté le règlement du Concours et vous y conformer;
5.2.2 confirmez satisfaire tous les critères d'admissibilité au Concours et acceptez le prix et y prendre part (si vous l'emportez);
5.2.3 acceptez tel quel le prix offert par Mjardiner ou le Fournisseur de prix;
5.2.4 consentez à ce que votre nom, le nom de votre ville et province de résidence, votre image, vos déclarations et/ou votre voix de même que votre contenu soient communiqués au Fournisseur de prix et utilisés sans compensation par Mjardiner ou le Fournisseur de prix à des fins de promotion et autres fins en lien avec le Concours;
5.2.5 vos héritiers, vos successeurs et vos ayants droit dégagent Mjardiner, le Fournisseur de prix ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, agents, sociétés affiliées, bénévoles et employés respectifs (les **« Organisateurs du Concours »**) de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de votre participation au Concours, de l'utilisation de votre contenu et de l'attribution, l'acceptation et l'utilisation du prix décerné (si vous l'emportez).

6 Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée.

7 En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les Organisateurs du Concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

8 Le refus d'accepter le prix ou une partie du prix dégage les Organisateurs du Concours de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix ou la partie du prix en cause.

9 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.

10 Mjardiner, pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

11 Les Organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des participations perdues, livrées en retard, incomplètes, illisibles ou mal acheminées; des bogues, des pannes de services, des échecs ou pertes de transmission d'origine matérielle ou logicielle, des retards de transmission ou les compromissions des données transmises; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix lors de la livraison ou (viii) la perte, les dommages, les défectuosités ou l'incapacité d'utiliser le prix une fois qu'il a été décerné au gagnant pour quelque raison que ce soit.
12 Mjardiner et le Fournisseur de prix et leurs sociétés mères, leurs sociétés affiliées, leurs administrateurs, leurs dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs se dégagent de toute responsabilité ayant trait aux dommages, dommages

compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres, pouvant être causés par la participation au Concours ou le téléchargement de toute information relative au Concours ou pouvant en découler de quelque façon que ce soit.

13 Les participants acceptent, dans le cadre du Concours – y compris, sans s'y limiter, dans les zones de clavardage et à l'inscription et dans l'utilisation de comptes de médias sociaux, de noms d'utilisateurs ou de noms de groupes – de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée.

14 S'il est déterminé par Mjardiner que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du Concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant à son règlement, en tentant de participer au Concours plus que le nombre maximum de fois permis, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du Concours, ces personnes seront disqualifiées. Toute personne qui participe ou tente de participer au Concours en utilisant des méthodes de duplication robotisées, automatisées, macro, ou programmées, de tiers ou toute autre méthode semblable, se verra annuler ces tentatives et cette personne sera disqualifiée à la seule et entière discrétion de Mjardiner.

15 Lorsque le règlement du Concours permet l'utilisation d'un média social tel Facebook ou Twitter pour y participer, les participants sont informés que le média social et chacun de ses responsables et agents n'assument aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en rapport avec la tenue du Concours. Toutefois en participant via un média social, toutes les règles régissant l'utilisation de celui-ci s'appliquent.

16 Mjardiner se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, Mjardiner se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages intérêts ou en vertu du Code criminel.

17 Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation, tels que les noms et prénoms, la date de naissance (le cas échéant) et les coordonnées, sont recueillis par Mjardiner et utilisés par Mjardiner et le Fournisseur de prix exclusivement pour les fins du Concours, et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement exprès du participant. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

18 En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse

électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du Concours.

19 Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Mjardiner se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, comportant des renseignements erronés, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. Mjardiner décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liés au Concours.

20 Mjardiner se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou de mettre fin au Concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le Site Web.

21 En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Mjardiner qui se chargera de l'application.

22 La participation au Concours, de même que le consentement des participants à participer et à se conformer au règlement du Concours, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur formulaire de participation, les participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec.

23 Le règlement du Concours est publié sur mjardiner.com/concours